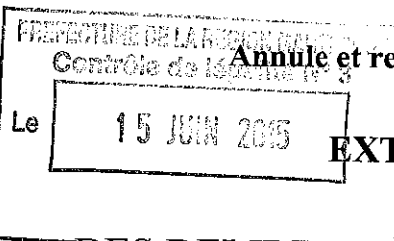


**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT****MARTINIQUE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du mercredi 13 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le **treize mai** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Étaient présents** : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Antoine JEAN-BOLO, Laurie ABAUL, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

**Absents excusés** : MM, Marie GARON, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Renaud SAINT-ALBIN.

**Absents** : Patrick FLERIAG, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Joseph Armand BRAY, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**Procurations** : MM Marie GARON, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE et Cémiane MOUTOUCOUMARO ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Marie Victor PAIGERAC et Gérard CHAUVET.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	24	28
		Dont procurations
		04
VOIES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
28	00	00

Date de la convocation

**06/05/2015**

Date d'affichage

**08/05/2015**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**EDUCATION**

\*\*\*\*\*

Avenant n° 1 - PEDT

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Éric JULTAT

### AVENANT N° 1 AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - PEDT

À la demande de Monsieur le Maire, monsieur Patrice CHARLEBOIS indique que le 25 février 2014, en application de la réforme sur les rythmes scolaires, notre commune a adressé son Projet Éducatif Territorial (PEDT) à Madame la Rectrice de la Martinique, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Martinique et à Monsieur le Directeur de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS).

Le 06 décembre 2014, ce PEDT a été examiné par la Commission tripartite de validation, composée de représentants de ces organismes, qui ont formulé les observations suivantes :

- modalités de transport, s'il y a des déplacements hors de l'école ;

**Annule et remplace N°2015-04-038 date du 27 mai 2015**

- articulation avec les éventuels dispositifs existants : APC, PEL, CEL, ...
- taux d'encadrement prévus (en maternelle et en élémentaire) ;
- modalités de transmission entre le scolaire et le périscolaire ;
- composition de la structure de pilotage : les parents semblent absents.

Cette commission a demandé à la ville de produire ses éléments de réponse par voie d'avenant.

---

---

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Patrice CHARLEBOIS et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'avenant n° 1 au Projet Éducatif Territorial - PEDT de la ville annexé à la présente délibération ;
  - d'autoriser Monsieur le Maire à en poursuivre la signature.
- 
- 

↗ Pour extrait certifié conforme.  
Schœlcher, le 12 JUIN 2015

Le Maire

Luc CLEMENTE



**AVENANT N°1  
AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL  
DE LA VILLE DE SCHOELCHER**

**ANNEXES**

- Tableaux de présentation (et mention des diplômes) des intervenants aux ateliers TAP:
  - intervenants communaux (Caisse des Ecoles et Direction des Sports)
  - intervenants extérieurs
  
- Tableau de présentation des partenaires extérieurs TAP (avec coordonnées et diplômes de leurs intervenants)
  
- Projet éducatif global (PEL) de Schoelcher
  
- Planning de transport aller/retour des enfants, des écoles vers les sites extérieurs des TAP, du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014-2015

## QUESTION N°

<p><b>AVENANT N°1 AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL :</b></p> <p><b>APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
---

Le 25 février 2014, en application de la Réforme sur les rythmes scolaires, notre Commune a adressé son projet éducatif territorial (PEDT) à Madame la Rectrice de la Martinique, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Martinique et Monsieur le Directeur de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale.

Le 06 décembre 2014, ce PEDT a été examiné par la Commission tripartite de validation, composée de représentants de ces organismes, qui ont formulé les observations suivantes :

- Modalités de transport, s'il y a des déplacements hors de l'école,
- Articulation avec les éventuels dispositifs existants : APC, PEL, CEL, ...
- Taux d'encadrement prévus (en maternelle et en élémentaire)
- Modalités de transmission entre le scolaire et le périscolaire
- Composition de la structure de pilotage : les parents semblent absents.

Cette commission a demandé à la Ville de produire ses éléments de réponse par voie d'avenant.

**Vous êtes donc invités à :**

- **approuver l'avenant n°1 au PEDT de notre commune**
- **autoriser Monsieur le Maire à en poursuivre la signature.**



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



PREFET  
DE LA  
MARTINIQUE

## Validation du projet éducatif territorial

Ville de : Schœlcher

Durée du PEDT : 3 ans

Dérogation demandée

- Sur le choix de la neuvième demi-journée
- Journée de plus de 5H30
- Sur les taux d'encadrement
- En expérimentation

Public concerné :  
Ecole maternelle   
Ecole élémentaire   
Collège

PEDT examiné le : 05/12/14

### Observations :

- Modalités de transport s'il y a des déplacements hors de l'école;
- Articulation avec les éventuels dispositifs existants: APC, PEL, CEL... ;
- Précisions sur la qualité des intervenants (diplôme -statut-activités) ;
- Taux d'encadrement prévus (en maternelle et en élémentaire) ;
- Modalités de transition entre le scolaire et le périscolaire ;
- Composition de la structure de pilotage: les parents semblent absents.

Le projet sera réétudié dès réception des modifications en accord avec les observations formulées.  
Merci de renvoyer ces modifications pour le 22 janvier 2015.

La Rectrice

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Directeur Académique Adjoint  
des Services de l'Éducation Nationale

Pierre ZABULON

Le Directeur régional de la jeunesse,  
des sports et de la cohésion sociale  
Pour le Directeur de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale  
Le Directeur Adjoint



Alain BOUVET



**AVENANT N°1 AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL  
DE LA VILLE DE SCHOELCHER**

- Vu le projet éducatif de la Ville de Schoelcher a été transmis au Rectorat de la Martinique le 25 février 2014.
- Compte tenu des observations et des demandes d'informations complémentaires suivantes de la Commission tripartite (Rectorat, DJSCS, CAF), qui s'est réunie le 05 décembre 2014 pour statuer sur la validation de ce PEDT :
  - Modalités de transport, s'il y a des déplacements hors école
  - Articulation avec les éventuels dispositifs existants : APC, PEL, CEL,...
  - Précisions sur la qualité des intervenants (diplômes – statut – activités)
  - Taux d'encadrement prévus (en maternelle et en élémentaire)
  - Modalités de transition entre le scolaire et le périscolaire
  - Composition de la structure de pilotage : les parents semblent absents.

Le PEDT doit être amendé par le présent avenant.

**Article 1 : les modalités de transport**

Soucieux d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, certaines activités proposées sur le temps des activités périscolaires (TAP) sont programmées sur des sites et infrastructures hors des établissements scolaires, comme suit :

ACTIVITES	SITES OU INFRASTRUCTURES
Natation	Piscine Municipale
Voile	Cercle Nautique de Schœlcher
Tennis	Country Club de Schœlcher
Fitness	Country Club de Schœlcher

Les services communaux compétents organisent le transport aller/retour des enfants sur ces différents sites, depuis leurs écoles respectives, conformément à une planification trimestrielle communiquée en début de chaque période à l'entreprise lauréate du marché passé à cet effet pour l'année scolaire 2014-2015. Les prestations de transport servies répondent à aux critères de qualité du marché, garantissant ainsi la sécurité des enfants.

### **Article 2 : Articulation avec les éventuels dispositifs existants**

Depuis 1999, la Ville de Schœlcher avait conçu et mis en œuvre son projet éducatif local (PEL), afin de penser les rythmes de vie des enfants et des jeunes non du seul point de vue scolaire, mais bien dans une approche de l'enfant dans sa globalité. Cela constitue à la fois une condition essentielle au développement d'une action publique d'envergure et une condition nécessaire à la lutte contre les inégalités et l'échec éducatif.

Ce PEL tendait à établir une meilleure prise en charge de l'enfant, par une organisation qualitative de ses temps de vie éveillée et une nécessaire continuité éducative entre ses différents temps de vie.

Le projet d'éducatif territorial (PEDT) de la Ville de Schœlcher s'inscrit dans la continuité de cette dynamique engagée depuis plus de vingt ans.

Les séances d'aide pédagogique complémentaire (APC) sont organisées sur le temps de l'interclasse, soit avant, soit après le temps de restauration des enfants.

### **Article 3 : Précision sur la qualité des intervenants**

Pour animer les ateliers TAP :

- 128 agents communaux sont mobilisés (118 de la Direction de l'Enfance et de l'Education - Caisse des Ecoles et 10 de la Direction des Sports) ;

- 10 intervenants extérieurs viennent compléter le dispositif mis en place.

(Voir en annexe le tableau de présentation de leurs activités et diplômes respectifs en annexe).

**Article 4 : Taux d'encadrement prévus (en maternelle et en élémentaire)**

Les ateliers mis en place ont une capacité d'accueil maximale de 14 enfants de classes maternelles et de 18 enfants de classes élémentaires, cela afin de respecter les taux d'encadrement réglementaires en la matière.

Cette information a été largement diffusée aux parents d'élèves.

**Article 5 : Modalités de transition entre le scolaire et le périscolaire**

Le temps des activités périscolaires (TAP) est de 3 heures, conformément à l'expérimentation choisie par la Ville de Schœlcher en respect du décret n°2014-457 du 07 mai 2014.

Il se subdivise en 2 périodes de 01h30, chacune dévolue à un atelier.

A la fin de la pause méridienne, les animateurs TAP prennent en charge leur groupe d'enfants pour la durée de leur atelier.

A la fin de la période des TAP, les enfants non inscrits en garderie sont remis à leurs parents par l'animateur. Les autres sont pris en charge par les équipes chargées de l'accueil périscolaire du soir.

Les activités développées sur les TAP sont liées à des projets pédagogiques conçus en rapport avec les axes prioritaires des projets d'écoles communiqués à la commune par les Directeurs d'école, afin de lui permettre de poursuivre les mêmes objectifs que l'Education Nationale en termes de progression des enfants dans les acquisitions attendues, sur le temps périscolaire.

**Article 6 : Composition de la structure de pilotage**


Le Comité de pilotage du PEDT de Schœlcher est présidé par Monsieur le Maire.

Il se compose de l'Elue déléguée aux Affaires Educatives, du Directeur de Cabinet, du Directeur Général des Services, de la Directrice de l'Enfance et de l'Education, du Référent TAP « Culture » et du Référent TAP « Sport », d'un Directeur d'école Maternelle et d'un Directeur d'école Primaire, d'un Représentant de parents d'élèves des classes maternelles et d'un Représentant de parents d'élèves de classes élémentaires, ainsi qu'un Représentant des Intervenants extérieurs « Sport » et un Représentant des Intervenants extérieurs « Culture ».

Fait à Schœlcher, le  
Le Maire,

**Luc CLEMENTE**





Transmis pour validation à :

Madame la Rectrice de l'Académie de la Martinique

Monsieur le Directeur  
De la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Directeur  
De la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale